



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
CONSEIL REGIONAL DE MARSEILLE - PROVENCE -  
ALPES - CÔTE D'AZUR - CORSE



## CONVENTION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT CULTUREL

### Entre

L'Etat, Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA) , représenté par son directeur Monsieur Jean-Luc BREDEL,

et

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse représenté par son président Monsieur Frédéric GIRONE.

### Préambule

Considérant la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,  
Considérant la signature le 22 novembre 2006 par le ministre de la culture et de la communication et le président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables d'un protocole national incitant au rapprochement entre Conseils Régionaux de l'Ordre des Experts-Comptables et les Directions régionales des affaires culturelles ,  
Considérant la nécessité de favoriser le partenariat entre le secteur privé, entreprises et particuliers, et les acteurs culturels,  
Considérant que la diversité de la culture française est le fait de la société tout entière,

Etant donné que :

Les experts-comptables occupent dans le monde économique une place primordiale. Ce monde économique est constitué d'hommes et de femmes qui produisent, consomment, se constituent un patrimoine, partagent des activités créatrices et culturelles qui les rassemblent. A l'enjeu économique de la culture, s'ajoute l'atout qu'elle représente dans l'ère de la connaissance et de l'intelligence et l'apport qu'elle constitue pour le patrimoine commun de nos concitoyens. Dans la compétition internationale, dans l'attractivité de la France et de ses territoires, la culture et les richesses qu'elle crée constituent un facteur important pour tous ceux qui veulent y investir, travailler et déployer leurs talents ou y séjourner. Pour ces raisons, les entrepreneurs et les collectivités locales ont fait de la culture le premier domaine de leurs actions de mécénat. Les chefs d'entreprises et les élus ont, pour leur part, assumé un rôle déterminant quant à la protection et la valorisation de ce patrimoine culturel et, dans cette tâche, par leurs conseils et leurs interventions, les experts-comptables contribuent au développement de ces actions.

Il est décidé ce qui suit :

### **Article 1 – Désignation et rôle des correspondants**

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables désigne Monsieur Hervé SEREKIAN, vice-président délégué, comme correspondant mécénat culturel de l'OEC PACAC.

La Direction régionale des affaires culturelles désigne Monsieur Marc CECCALDI, directeur régional adjoint, correspondant mécénat culturel de la DRAC PACA, assisté de Monsieur Christophe ERNOUL, chargé de mission pour les affaires européennes et les politiques territoriales.

Le correspondant mécénat de l'OEC PACAC, ayant acquis les connaissances nécessaires pour conseiller ses interlocuteurs, fera conjointement avec le correspondant mécénat de la DRAC, des propositions pour organiser des réunions ou sessions de sensibilisation à l'attention des experts-comptables et des entrepreneurs de son ressort, et pourra mettre en œuvre des actions de « tutorat » et d'« accompagnement ».

### **Article 2 – Animation**

L'OEC PACAC et la DRAC PACA organiseront conjointement des rencontres entre les acteurs culturels publics et privés et les entreprises et les cabinets d'expertise comptable, en liaison, le cas échéant, avec la mission mécénat du ministère de la culture et de la communication.

### **Article 3 – Communication**

Les signataires de la présente convention s'engagent à communiquer le plus largement possible les expériences de mécénat réussi sur leur territoire.

### **Article 4 – Bilan**

Un bilan conjoint d'activités sera dressé à la fin de chaque exercice civil.



**Article 5 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à *Nossette*

le *03. XII*

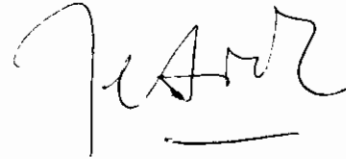
2007

**Le Président  
Du Conseil Région de l'Ordre des  
Experts-Comptables**



**Frédéric GIRONE**

**Le Directeur Régional  
des Affaires Culturelles**



**Jean-Luc BREDEL**